

5.7 Les parcs naturels marins



La façade Sud-Atlantique compte sur son territoire 2 des 6 parcs naturels marins de la métropole dont le plus vaste, le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Le Banc d'Arguin au cœur du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon © Matthieu Melsbach / DIRM SA

Depuis le 1er janvier 2020, les 9 parcs naturels marins (PNM) dépendent de l'Office français de la biodiversité (OFB). L'OFB est un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité dans l'hexagone et les outre-mer.

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, plus vaste parc naturel marin métropolitain

Créé en 2015, Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis est une aire marine protégée de 6 500 km². Situé au cœur du golfe de Gascogne, entre l'embouchure du Payré au nord, et la pointe de la Négade au sud, le Parc borde plus de 1 000 km de côtes et 113 communes de Vendée, de Charente-Maritime et de Gironde. Il remonte dans 6 estuaires (le Payré, le Lay, la Sèvre Niortaise, la Charente, la Seudre et la Gironde, plus vaste estuaire d'Europe occidentale) et s'étend au large sur une trentaine de kilomètres à l'ouest, et jusqu'à des profondeurs d'une cinquantaine de mètres. Le périmètre du Parc intègre d'autres aires marines protégées aux objectifs complémentaires. Parmi elles, 4 réserves naturelles nationales apportent localement une protection renforcée. De même, 25 sites Natura 2000 couvrent 99% du périmètre du Parc.

Le conseil de gestion est l'instance de gouvernance du Parc. Il agit par délégation du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité. Composé de 70 membres représentant les différentes catégories d'acteurs du milieu marin, son mode de fonctionnement participatif et local constitue l'originalité du Parc. Véritable lieu de dialogue, le conseil de gestion décide de la politique du Parc et coordonne les actions dans le cadre de son plan de gestion,

élabore sa stratégie pluri-annuelle qui se décline en programmes d'actions annuels mis en œuvre par l'équipe du Parc et ses partenaires, décide des aides financières et techniques aux projets s'inscrivant dans ses objectifs de gestion, et élabore son rapport d'activité annuel.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, une grande diversité d'écosystèmes

Créé en 2014 par décret ministériel, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon est le 6ème parc naturel marin en France et le seul à concerner une lagune semi-fermée. Au cœur de la côte sableuse aquitaine, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon est une aire marine protégée de 435 km² qui abrite une grande diversité d'écosystèmes, entre lagune semi-fermée et côte océanique.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon comprend le domaine public maritime de l'intra-Bassin et les eaux atlantiques de l'ouvert jusqu'à 3 milles nautiques au large (soit environ 5,5 km) où les profondeurs peuvent atteindre environ 20 à 25 mètres. Le Parc comprend 10 communes littorales et plus de 144 kilomètres de côte. Ses limites s'adosent au Nord, aux limites administratives entre les communes de Lège-Cap-Ferret et Le Porge, et au Sud, à celles entre les départements de la Gironde et des Landes. Le Parc a été créé pour protéger les richesses naturelles du Bassin d'Arcachon et de son ouvert, accompagner un développement durable des activités humaines et améliorer la connaissance des milieux marins.

Le conseil de gestion est la clé de voûte d'une gestion locale et participative du Parc naturel marin. Il décide de la politique et des priorités du parc marin, en adéquation

avec les orientations de gestion fixées par le décret de création. Le conseil de gestion s'appuie sur une équipe d'agents et des moyens alloués par l'Office français de la biodiversité. Il élabore le plan de gestion du parc, document stratégique à 15 ans qui détermine les objectifs à long terme

en matière de connaissance, de protection, de mise en valeur et de développement durable. Il pilote sa mise en œuvre et décide des actions à mener dans un dialogue constructif avec les acteurs concernés. Enfin, il émet des avis sur les initiatives et autorisations qui concernent son périmètre d'intervention.



Le parc naturel marin, une entité force de proposition

Si le Conseil de gestion n'a pas le pouvoir de créer de nouvelles réglementations, il peut proposer des évolutions aux autorités compétentes. Ces propositions peuvent par exemple être formulées à la suite des résultats des « analyses risque pêche » et faire l'objet de prise d'arrêté (cf. 5.5 « pêche et protection de l'environnement, des intérêts communs »).



CHIFFRES CLÉS

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis compte **6 515 km²** d'espace marin, **1 000 km** de côtes et **6** estuaires dont celui de la Gironde, le plus grand d'Europe occidentale

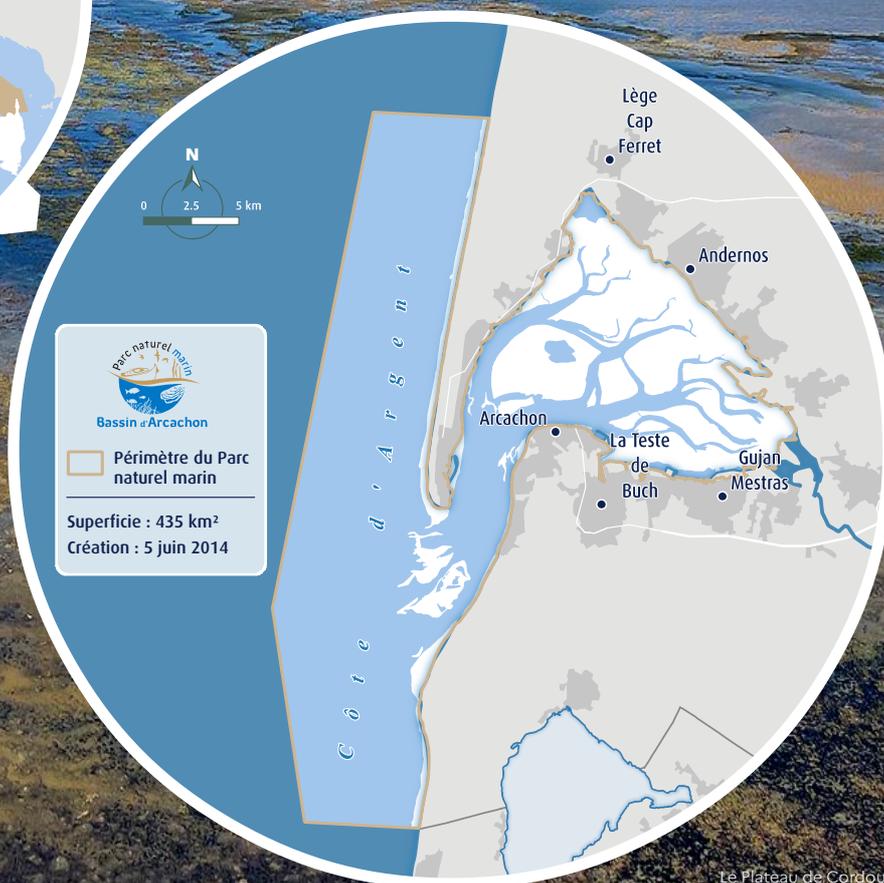
Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon compte **435 km²** d'espace marin, comprend **10** communes littorales et plus de **144 kilomètres** de côte



Les **parcs naturels marins** ont pour objectif de contribuer à la protection, et la connaissance du patrimoine marin et de promouvoir le développement durable des activités liées à la mer



Le parc naturel marin est une aire marine protégée qui compte le plus grand nombre de finalités. Ainsi, un parc naturel marin vise à la fois le bon état des écosystèmes, des espèces et habitats patrimoniaux ou ordinaires, le bon état des eaux marines, mais aussi l'exploitation durable des activités, les valeurs ajoutées (sociale, économique, scientifique, éducative) ou encore le maintien du patrimoine maritime culturel...



Le Plateau de Cordouan au cœur du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
© Matthieu Melsbach / DIRM SA